

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): Oui. Un contrat pour la somme de \$21,151 a été adjugé, le 16 juillet 1971, au plus bas soumissionnaire, la Dixon Pencil Co. Ltd.; a) 275.4 gallons de liquide correcteur en bouteilles d'une once, à 48c. la bouteille; b) distribution sur demande à tous les ministères desservis par le Centre d'approvisionnement n° 1 du MAS; c) le dernier contrat, d'une valeur de \$17,494, a été adjugé à une autre société le 28 octobre 1970; il portait sur 218.7 gallons, soit 34,992 bouteilles d'une once, à 50c. la bouteille.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—L'ACHAT DE LUNETTES DE SOLEIL

Question n° 1698—M. McQuaid:

Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il récemment adjugé à la *Safety Distributor Products Ltd.* un contrat pour l'achat de lunettes de soleil et, dans l'affirmative, a) de combien de paires de lunettes s'agit-il et quel en est le prix à la pièce et b) à quels ministères du gouvernement seront-elles distribuées?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): a) et b) Oui. Le 16 juillet 1971, un contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire, la *Safety Distributor Products*, pour l'achat de lunettes de soleil à livrer aux entrepôts de la Défense nationale. Les quantités, prix et lieux de destination sont les suivants: Downsview, 5,500 paires à \$4.80 pièce; Moncton, 2,500 paires à \$4.82 pièce; Lancaster Park (Alberta), 3,000 paires à \$4.84 pièce.

LE PROGRAMME LIFT

Question n° 1806—M. Schumacher:

1. Depuis l'adoption du programme LIFT, a) combien a-t-on versé aux termes de ce programme, b) combien de cultivateurs ont reçu de l'argent et combien chacun a-t-il reçu, c) à combien de cultivateurs a-t-on demandé de remettre l'argent versé aux termes de ce programme et pour quelles raisons leur a-t-on demandé de remettre l'argent?

2. A-t-on fait des erreurs dans les versements et, dans l'affirmative, qui en a été responsable?

3. Combien d'argent les cultivateurs n'ayant pas droit aux versements ont-ils remis au gouvernement?

4. Quels montant n'ont pas encore été remboursés par les cultivateurs qui selon le gouvernement, n'avaient pas droit aux versements?

5. Quelles mesures compte-t-on prendre à l'égard des cultivateurs qui sont incapables de remettre ou qui refusent de remettre l'argent que les administrateurs du programme LIFT leur ont accordé par erreur?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. a) \$63,092,778.37 ont été payés au 19 novembre 1971; b) 100,009 cultivateurs se sont partagé \$63,092,778.37; c) Il y a eu échange de correspondance avec environ 4,500 cultivateurs au sujet de sommes apparemment payées en trop; Raisons: Un cultivateur avait fait plus d'une demande; L'exploitant et son épouse avaient fait de demandes séparées; La demande portait sur des superficies non cultivées par le demandeur en 1970; Le demandeur n'était pas admissible, étant non-résident; La superficie cultivée par le cultivateur était supérieure ou inférieure à celle indiquée sur la formule de demande; L'utilisation de la superficie a été changée au cours de 1970 ou ne correspondait pas à celle mentionnée par le demandeur; Erreurs de calculs faites par le demandeur en préparant sa demande au sujet du programme de réduction des stocks de blé, ou par le personnel de l'administration du programme en établissant le montant des paiements à verser.

2. Voir la réponse au n° 1 c).

3 et 4. Des versements d'un total de \$7,509 ont été faits à des demandeurs non admissibles aux paiements, somme qui est à récupérer. Au 19 novembre 1971, les paiements en trop faits aux demandeurs admissibles s'élevaient à \$532,351, dont \$128,547 ont été remboursés jusqu'ici.

5. Le gouvernement continuera à faire les démarches normales pour se faire rembourser les paiements en trop.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LES STUPÉFIANTS

Question n° 1825—M. Robinson:

Le gouvernement obtiendra-t-il des renseignements dignes de foi relativement à, a) l'étude de l'usage de la marijuana, du LSD et d'autres substances hallucinogènes, b) des effets de ces stupéfiants sur l'être humain, c) des répercussions que l'usage de ces stupéfiants a sur la société, d) des effets qu'un relâchement éventuel de la surveillance pourrait avoir sur la détection et la réglementation, e) des effets éventuels de sanctions légales et f) des répercussions de la législation sur le plan international?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a) Nombre d'organismes ont déjà établi des données relativement à l'usage de la marijuana ainsi que d'autres substances psychotropes. Le rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales devrait fournir d'autres renseignements à ce sujet, en même temps que d'autres programmes de recherche financés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; b) et c) De même, le gouvernement possède déjà des renseignements sur les effets de substances psychotropes sur l'être humain et sur la société, renseignements qui proviennent de sources nationales et internationales. Des renseignements supplémentaires à ce sujet seront obtenus par l'entremise du programme de recherche effectué en vertu des programmes coordonnés du ministère sur l'usage non médical des drogues; d), e) et f) Plusieurs de ces programmes étudient en même temps les répercussions possibles de l'application de mesures de contrôle. Le gouvernement examine de son côté les nombreux aspects de ce problème à l'intérieur du pays et aussi l'impact que peuvent avoir nos tentatives à l'échelle internationale. Nous nous intéressons aux programmes des autres pays et maintenons des rapports avec eux par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

LE RECYCLAGE DU PAPIER

Question n° 1896—M. MacRae:

Certains ministères recyclent-ils le papier à titre de mesure conservatoire de l'environnement et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: La *Florence Paper Company* procède, en vertu d'un contrat passé avec la Corporation de disposition des biens de la Couronne, à la collecte des rebuts et des surplus de papier des ministères du gouvernement à Ottawa. Le recyclage du papier est effectué par cette société.

LE PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 1968—M. Orlikow:

1. Quelle est, par année financière, depuis 1967-1968 (y compris les six premiers mois de 1971-1972) et par province et territoire, la ventilation des dépenses du gouvernement, en vertu de contrats conclus avec des employeurs, aux termes du Programme de formation de la main-d'œuvre, pour la formation sur les lieux de l'emploi?